



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest

Voir aux présentes - See herein

Montréal

Québec

H5A 1L6

FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|--|--|
| Title - Sujet Mobilier AMA -Cat. 1, 2, 3, 6 | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation EF236-181738/A | Date 2017-12-04 |
| Client Reference No. - N° de référence du client EF236-18-1738 | |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTA-625-14645 | |
| File No. - N° de dossier MTA-7-40289 (625) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-12-18 | Time Zone Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lavoie, Corine | Buyer Id - Id de l'acheteur mta625 |
| Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3483 () | FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA PLACE BONAVENTURE PORTAIL SUD-OUEST, BUREAU 7300 800, RUE DE LA GAUCHETIERE OUEST MONTREAL Québec H5A 1L6 Canada | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure,

800 rue de la Gauchetière Ouest

Voir aux présentes - See herein

Montréal

Québec

H5A 1L6

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| . | |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Table des matières

Section 1 – Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2 – Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

Section 1 – Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires**Étape 1. Pour les paliers 2 et 3 seulement (pour le palier 1, passez à l'étape 2)**

S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? Dans l'affirmative, l'utilisateur désigné doit remplir et envoyer le formulaire de produits manufacturés particuliers à la DGA. Si le formulaire est approuvé, en conserver une copie au dossier et passer à l'étape 2.

Étape 2 Besoins concurrentiels ou non concurrentiels

Besoins concurrentiels :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 1. la liste de prix publiée courante, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. un double des factures payées pour des biens, ou des services, ou les deux (qualité et quantité semblables) vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, le bénéfice, etc.;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Besoins non concurrentiels :

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes avec sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A de la présente.
- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. un double des factures payées pour des biens, ou des services, ou les deux (qualité et quantité semblables), vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, le bénéfice, etc.;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Étape 3 Marché général ou SAEA**Modalités de l'invitation à soumissionner (IAS) :**

La présente invitation à soumissionner (IAS) est publiée conformément à l'AMA du fournisseur pour du mobilier des postes de travail, qui fait partie de la série d'AMA établis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Le soumissionnaire s'engage à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes **AVEC** sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.

Exigences relatives à la sécurité

| | |
|--|--|
| Invitation à soumissionner publiée par : | |
| Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (utilisateurs désignés) : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner : | Voir la section 2, paragraphe 4,1 ci-dessous. |
| Date de clôture de l'invitation à soumissionner – Présentation d'une soumission : Les soumissions doivent être présentées à l'autorité contractante à la date et à l'heure indiquées ci-dessous. | |
| - Au plus tard à la date et à l'heure limites : | a. Lundi, 18 décembre 2017 b. Par 14 heures HNE |
| - À l'emplacement physique (le cas échéant) | Bureau des soumissions Services publics et Approvisionnement Canada Place Bonaventure, 1 ^{ère} étage 800 rue de la Gauchetière ouest, Bureau 1110 Montréal (QC) H5A 1L6 |
| Demandes de renseignements sur la demande de soumissions | |
| Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'invitation à soumissionner à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse. | 4 jours ouvrables |

SECTION 2 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

| | |
|-----------|---|
| 1. | Modalités du contrat |
| | Les modalités des parties 6A et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/.../PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante. |
| 2. | Exigences relatives à la sécurité (s'applique si l'article a. ou b. est coché) |
| 2.1 | Les exigences applicables relatives à la sécurité sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité qui figure à l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences de sécurité en respectant les modalités suivantes (l'article coché s'applique). |
| a. | L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une autorisation de sécurité. Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés. |
| b. | Une autorisation de sécurité est exigée. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences en matière d'autorisation de sécurité énoncées dans l'annexe B des présentes. |
| c. | <input checked="" type="checkbox"/> Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exigence en matière de sécurité. |
| 3. | Besoin |
| 3.1 | L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A. |

| | | |
|-----------|--|---|
| 4. | Responsables | |
| 4.1 | Autorité contractante | |
| | Nom : | Corine Lavoie |
| | Titre : | Agente à l'approvisionnement |
| | Ministère, organisme ou société d'État : | Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) |
| | Adresse : | Place Bonaventure, 1^{ière} étage 800 rue de la Gauchetière ouest, Bureau 1110 Montréal (QC) H5A 1L6 |
| | Numéro de téléphone : | (514) 496-3483 |
| | Courriel : | corine.lavoie@pwgsc-tpsgc.gc.ca |
| 4.2 | Responsable du projet [Sera complété à l'attribution du contrat.] | |
| | Nom : | |
| | Titre : | |
| | Ministère, organisme ou société d'État : | |
| | Adresse : | |
| | Numéro de téléphone : | |
| | Numéro de télécopieur : | |
| | Courriel : | |
| 4.3 | Représentant de l'entrepreneur | |
| | Voir l'annexe A, tableau 9 ci-dessous. | |
| 5. | Paiement | |
| | Mode de paiement | |
| | La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit. | |
| | <input type="checkbox"/> | Paiement unique |
| | <input checked="" type="checkbox"/> | Paiements multiples |
| 6. | Facturation [Sera complété à l'attribution du contrat.] | |
| | En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original et un double de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement : | |
| | Nom de l'organisation et personne-ressource : | |
| | Adresse : | |

ANNEXE A.1
BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

Le besoin comprend la (les) catégorie(s) de travaux suivante(s) :

- a. Catégorie 1 - Système de cloisons interraccordables et autostables

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent acquérir des produits de rangement en métal qui font partie de la catégorie 1 lorsqu'ils sont combinés avec des cloisons interraccordables ou des systèmes autostables, et si le montant total de produits de rangement en métal représente moins de 20 % du besoin. Si cette règle ne s'applique pas, il faut utiliser la catégorie 3 en ce qui concerne les armoires métalliques de rangement faisant partie de cette catégorie.

Catégorie 1 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

RÈGLE : Catégories 1 et 2

Les catégories 1 et 2 peuvent être regroupées pour les besoins des paliers 2 et 3, lorsque les surfaces de la catégorie 2 constituent au plus 50 p. 100 du total des surfaces de travail.

Catégorie 2 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- c. Catégorie 3 – Classeurs et armoires de rangement métalliques

RÈGLE : Produits de rangement en hauteur

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement quand les produits requis doivent s'uniformiser à la hauteur de systèmes de cloisons faisant partie d'un inventaire existant. En ce qui concerne les éléments de rangement supplémentaires faisant partie du même besoin et n'étant pas intégrés dans un poste de travail existant à cloisons, il ne faut pas préciser la hauteur maximale, mais créer pour eux une inscription distincte à l'article 3 de la présente annexe.

La hauteur maximale du (des) produit(s) _____ à l'article 3 de la présente annexe est _____.

Catégorie 3 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois

Catégorie 4 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage

Catégorie 5 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

RÈGLE 1 : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires.

RÈGLE 2 : Les clients peuvent exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 15 % du total du ou des produits de catégorie 6 indiqués au tableau 9, article 1 (avant les taxes applicables). Lorsque cette option est appliquée, l'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet. Dans les dix jours ouvrables après l'attribution du contrat, le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'Annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 15 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 9, article 1.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit ou de cette même série.

Catégorie 6 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

g. Services liés aux produits2. CIUGDC ou plan(s) d'étage

2.1 Exigences des services liés aux produits

2.2 Pour les catégories 1 à 6 :

Scénario a. Ne comprend aucun plan d'étage – catégorie(s) _____

Scénario b. Inclut le(s) plan(s) d'étage AVEC l'information d'identification du produit à l'annexe C de cette IAS - Catégorie 1.

On utilise le(s) plan(s) d'étage à titre informatif.

Se reporter à l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour connaître les instructions concernant l'inspection des lieux et la documentation après l'attribution du contrat.

Date d'inspection du site : _____ **(Sera complété lors de l'attribution du contrat)**

3. Produits et tableaux d'établissement des prix

Le soumissionnaire doit remplir : la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné, dans l'article 3 de la présente annexe, et les tableaux 9 et 10. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégorie de produit : 1

Tableau 1 – Produits (s'applique seulement pour le scénario a de l'article 2. de cette IAS)

| Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|--|-----------------------------|---|-----|---------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Pt | CIUGDC | Description du produit (zone facultative) | Qté | N° de pièce du fournisseur | Prix unitaire ferme** \$ | Total calculé [Qté x Prix] \$ |
| 1 | Consulter l'Annexe C | | | | | |
| 2 | | | | | | |
| Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin ne doit pas dépasser 20% de la quantité des produits du tableau ci-dessus. | | | | | | |
| Le fournisseur signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe D. | | | | | | |
| | Produit(s) NON AMA | Description de produit non AMA | Qté | | | |
| | | | | Total des produits | | \$ |
| ** Ne doit pas dépasser le prix unitaire plafond indiqué dans l'AMA. | | | | | | |

Tableau 2 – Livraison

| Section A – BESOIN DE L'utilisateur désigné | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|--|--|---------------------|--|--|---------------------|--|
| N° du produit tiré du Tableau 1 | Lieu | Date voulue (A-M-J) | Heure voulue: Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)* | Le fournisseur livrera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous* | Prix lot ferme** \$ | Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$ |
| 1 | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 (voir le tableau 8 pour les détails) | | 2018/03/12 | (A) (M) (J) | | |
| * Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA] | | | | Total des livraisons : | | \$ |

Tableau 3 – Installation

| Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|--|---|---------------------|--|---|------------------------|---|
| N° du produit tiré du Tableau 1 | Lieu : | Date voulue (A-M-J) | Heure voulue Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)* | Le fournisseur installera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous* | Prix lot ferme** \$ | Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$ |
| 1 | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 | | 2018/03/12 | (A) (M) (J) | | |
| * Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA] | | | | Prix total de l'installation | | \$ |

Tableau 4 – Produit optionnel : non applicable

Tableau 5 – Livraison optionnelle: non applicable

Tableau 6 – Installation optionnelle: non applicable

Tableau 7 – Services liés aux produits: non applicable

Tableau 8 – Finis normalisés et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

| | | |
|------------|--|---|
| 1. | Finis normalisés | |
| 1.1 | L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les finis offerts. Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix de finis du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A. L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix de finis du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada. | |
| 2.1 | Installations du Canada où se fera la livraison Option #1 - Livraison par l'Est (entrée par avant ou arrière, à préciser) | |
| 2.1.1 | Plateformes de chargement/Emplacement | |
| A | Emplacement | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 |
| B | Plateforme | non |
| C | Ascenseur | Acenseur 1 : Capacité : 1 600 kg Dimensions intérieurs cabine : 2032 mm Largeur x 1651 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1067 mm Largeur |
| D | Porte | Entrée au niveau du pont piétonnier. La première portée rencontrée est la porte 100-73A : 915 mm Largeur x 2440 mm Hauteur |
| 2.1.2 | Monte-charge | non |
| 2.1.3 | Autre (préciser) | Advenant entrée par l'avant : entrave dans la rue à prévoir |
| 2.2 | Installations du Canada où se fera la livraison Option #2 - Livraison par l'Ouest | |
| 2.2.1 | Plateformes de chargement/Emplacement | |
| A | Emplacement | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 |
| B | Plateforme | oui |

| | | |
|-------|---|--|
| C | Ascenseur | Ascenseur 4 : Capacité : 2250 kg Dimensions intérieurs cabine : 2610 mm Largeur x 1803 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1219 mm Largeur Ascenseur 2 : Capacité : 1150 kg Dimensions intérieurs cabine : 2032 mm Largeur x 1295 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1067 mm Largeur Ascenseur 1 : Capacité : 1 600 kg Dimensions intérieurs cabine : 2032 mm Largeur x 1651 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1067 mm Largeur |
| D | Porte | 915 mm Largeur x 2440 mm Hauteur |
| 2.2.2 | Monte-charge | non |
| 2.2.3 | Autre (préciser) | À partir de l'Ouest : Requis de prendre plusieurs ascenseurs et distance de marche importante. Option comporte également plusieurs enjeux de circulation. |
| 3.0 | Continuité des attestations | |
| | Le soumissionnaire atteste qu'en présentant une soumission en réponse à la demande de soumissions, il (et tout membre de la coentreprise s'il est une coentreprise) continue de se conformer à toutes les attestations énumérées dans les parties 6A et 6B de son AMA concernant les postes de travail en ce qui concerne : | |
| 3.1 | les dispositions relatives à l'intégrité | |
| 3.2 | le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs | |
| 3.4 | la conformité du produit | |
| 3.5 | l'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B) | |

Tableau 9 – Évaluation de la soumission et valeur totale du contrat (le Canada peut remplir cette partie si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

| | | |
|----|---|----|
| 1 | Total des produits (tableau 1) ou le total de l'Annexe C | \$ |
| 2 | Total des produits optionnels (Tableau 4) | \$ |
| 3 | Total des livraisons (Tableau 2) | \$ |
| 4 | Total des livraisons optionnelles (Tableau 5) | \$ |
| 5 | Total des installations (Tableau 3) | \$ |
| 6 | Total des installations optionnelles (Tableau 6) | \$ |
| 7 | Total des services liés aux produits offerts (s'il y a lieu) (Tableau 7) | \$ |
| 8 | Total des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (s'il y a lieu) voir Annexe D | \$ |
| 9 | Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'Annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu) | \$ |
| 10 | Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9) : | \$ |
| 11 | Taxes applicables : | \$ |
| 12 | Coût estimatif total (10 + 11) : | \$ |

Tableau 10 – Représentant autorisé du soumissionnaire

| | | |
|---|---|-------------|
| Tableau 6 – Représentant autorisé du soumissionnaire | | |
| 1. | Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat | |
| | Nom : | Téléphone : |
| | | Courriel : |
| | | Autre : |

* Lors de l'attribution du contrat, le « Prix évalué (soumission) total » devient le « Prix du contrat ».

ANNEXE A.2
BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

Le besoin comprend la (les) catégorie(s) de travaux suivante(s) :

- a. Catégorie 1 - Système de cloisons interraccordables et autostables

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent acquérir des produits de rangement en métal qui font partie de la catégorie 1 lorsqu'ils sont combinés avec des cloisons interraccordables ou des systèmes autostables, et si le montant total de produits de rangement en métal représente moins de 20 % du besoin. Si cette règle ne s'applique pas, il faut utiliser la catégorie 3 en ce qui concerne les armoires métalliques de rangement faisant partie de cette catégorie.

- Catégorie 1 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

RÈGLE : Catégories 1 et 2

Les catégories 1 et 2 peuvent être regroupées pour les besoins des paliers 2 et 3, lorsque les surfaces de la catégorie 2 constituent au plus 50 p. 100 du total des surfaces de travail.

- Catégorie 2 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- c. Catégorie 3 – Classeurs et armoires de rangement métalliques

RÈGLE : Produits de rangement en hauteur

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement quand les produits requis doivent s'uniformiser à la hauteur de systèmes de cloisons faisant partie d'un inventaire existant. En ce qui concerne les éléments de rangement supplémentaires faisant partie du même besoin et n'étant pas intégrés dans un poste de travail existant à cloisons, il ne faut pas préciser la hauteur maximale, mais créer pour eux une inscription distincte à l'article 3 de la présente annexe.

La hauteur maximale du (des) produit(s) _____ à l'article 3 de la présente annexe est _____.

- Catégorie 3 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois

- Catégorie 4 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage

Catégorie 5 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

RÈGLE 1 : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires.

RÈGLE 2 : Les clients peuvent exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 15 % du total du ou des produits de catégorie 6 indiqués au tableau 9, article 1 (avant les taxes applicables). Lorsque cette option est appliquée, l'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet. Dans les dix jours ouvrables après l'attribution du contrat, le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'Annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 15 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 9, article 1.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit ou de cette même série.

Catégorie 6 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

g. Services liés aux produits

2. CIUGDC ou plan(s) d'étage

2.1 Exigences des services liés aux produits

2.2 Pour les catégories 1 à 6 :

Scénario a. Ne comprend aucun plan d'étage – catégories 2, 3, 6

Scénario b. Inclut le(s) plan(s) d'étage AVEC l'information d'identification du produit à l'annexe C de cette IAS - Catégorie 1.

On utilise le(s) plan(s) d'étage à titre informatif.

Se reporter à l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour connaître les instructions concernant l'inspection des lieux et la documentation après l'attribution du contrat.

Date d'inspection du site : _____ **(Sera complété lors de l'attribution du contrat)**

3. Produits et tableaux d'établissement des prix

Le soumissionnaire doit remplir : la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné, dans l'article 3 de la présente annexe, et les tableaux 9 et 10. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégorie de produit : 2

Tableau 1 – Produits (s'applique seulement pour le scénario a de l'article 2. de cette IAS)

| Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|--|-------------------------------------|--|-----|---------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Pt | CIUGDC | Description du produit (zone facultative) | Qté | N° de pièce du fournisseur | Prix unitaire ferme** \$ | Total calculé [Qté x Prix] \$ |
| 1 | FSCAEA4224 | - | 3 | | | |
| 2 | FSCAEA4824 | | 32 | | | |
| 3 | FSIGTS5424 | | 2 | | | |
| 4 | FSIGTS6024 | | 20 | | | |
| Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin ne doit pas dépasser 20% de la quantité des produits du tableau ci-dessus. | | | | | | |
| Le fournisseur signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe D. | | | | | | |
| | Produit(s) NON AMA | Description de produit non AMA | Qté | | | |
| 5 | Table autostable à hauteur réglable | - Surface de travail d'une plage de hauteurs en position assise, avec patin; - Télescopique; - 72"X24" | 4 | | | |
| ** Ne doit pas dépasser le prix unitaire plafond indiqué dans l'AMA. | | | | Total des produits | | \$ |

Tableau 2 – Livraison

| Section A – BESOIN DE L'utilisateur désigné | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|--|--|---------------------|--|--|---------------------|--|
| N° du produit tiré du Tableau 1 | Lieu | Date voulue (A-M-J) | Heure voulue: Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)* | Le fournisseur livrera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous* | Prix lot ferme** \$ | Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$ |
| 1 | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 (voir le tableau 8 pour les détails) | | 2018/03/12 | (A) (M) (J) | | |
| * Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA] | | | | Total des livraisons : | | \$ |

Tableau 3 – Installation

| Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|--|---|---------------------|---|---|---------------------|--|
| N° du produit tiré du Tableau 1 | Lieu : | Date voulue (A-M-J) | Heure voulue Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)* | Le fournisseur installera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous* | Prix lot ferme** \$ | Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$ |
| 1 | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 | | 2018/03/12 | (A) (M) (J) | | |
| * Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA] | | | | Prix total de l'installation | | \$ |

Tableau 4 – Produit optionnel : non applicable**Tableau 5 – Livraison optionnelle**: non applicable**Tableau 6 – Installation optionnelle**: non applicable**Tableau 7 – Services liés aux produits**: non applicable

Tableau 8 – Finis normalisés et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

| | | |
|------------|--|--|
| 1. | Finis normalisés | |
| 1.1 | L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les finis offerts. Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix de finis du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A. L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix de finis du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada. | |
| 2.1 | Installations du Canada où se fera la livraison Option #1 - Livraison par l'Est (entrée par avant ou arrière, à préciser) | |
| 2.1.1 | Plateformes de chargement/Emplacement | |
| A | Emplacement | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 |
| B | Plateforme | non |
| C | Ascenseur | Ascenseur 1 : Capacité : 1 600 kg Dimensions intérieurs cabine : 2032 mm Largeur x 1651 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1067 mm Largeur |
| D | Porte | Entrée au niveau du pont piétonnier. La première portée rencontrée est la porte 100-73A : 915 mm Largeur x 2440 mm Hauteur |
| 2.1.2 | Monte-charge | non |
| 2.1.3 | Autre (préciser) | Advenant entrée par l'avant : entrave dans la rue à prévoir |
| 2.2 | Installations du Canada où se fera la livraison Option #2 - Livraison par l'Ouest | |
| 2.2.1 | Plateformes de chargement/Emplacement | |
| A | Emplacement | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 |
| B | Plateforme | oui |
| C | Ascenseur | Ascenseur 4 : Capacité : 2250 kg Dimensions intérieurs cabine : 2610 mm Largeur x 1803 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1219 mm Largeur Ascenseur 2 : Capacité : 1150 kg Dimensions intérieurs cabine : 2032 mm Largeur x 1295 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1067 mm Largeur Ascenseur 1 : Capacité : 1 600 kg Dimensions intérieurs cabine : 2032 mm Largeur x 1651 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1067 mm Largeur |
| D | Porte | 915 mm Largeur x 2440 mm Hauteur |
| 2.2.2 | Monte-charge | non |
| 2.2.3 | Autre (préciser) | À partir de l'Ouest : Requis de prendre plusieurs ascenseurs et distance de marche importante. Option comporte également plusieurs enjeux de circulation. |
| 3.0 | Continuité des attestations | |
| | Le soumissionnaire atteste qu'en présentant une soumission en réponse à la demande de soumissions, il (et tout membre de la coentreprise s'il est une coentreprise) continue de se conformer à toutes les attestations énumérées dans les parties 6A et 6B de son AMA concernant les postes de travail en ce qui concerne : | |
| 3.1 | les dispositions relatives à l'intégrité | |
| 3.2 | le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs | |
| 3.4 | la conformité du produit | |
| 3.5 | l'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B) | |

Tableau 9 – Évaluation de la soumission et valeur totale du contrat (le Canada peut remplir cette partie si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

| | | |
|----|---|----|
| 1 | Total des produits (tableau 1) ou le total de l'Annexe C | \$ |
| 2 | Total des produits optionnels (Tableau 4) | \$ |
| 3 | Total des livraisons (Tableau 2) | \$ |
| 4 | Total des livraisons optionnelles (Tableau 5) | \$ |
| 5 | Total des installations (Tableau 3) | \$ |
| 6 | Total des installations optionnelles (Tableau 6) | \$ |
| 7 | Total des services liés aux produits offerts (s'il y a lieu) (Tableau 7) | \$ |
| 8 | Total des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (s'il y a lieu) voir Annexe D | \$ |
| 9 | Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'Annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu) | \$ |
| 10 | Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9) : | \$ |
| 11 | Taxes applicables : | \$ |
| 12 | Coût estimatif total (10 + 11) : | \$ |

Tableau 10 – Représentant autorisé du soumissionnaire

| Tableau 6 – Représentant autorisé du soumissionnaire | | |
|--|---|-------------|
| 1. | Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat | |
| | Nom : | Téléphone : |
| | | Courriel : |
| | | Autre : |

* Lors de l'attribution du contrat, le « Prix évalué (soumission) total » devient le « Prix du contrat ».

ANNEXE A.3
BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

Le besoin comprend la (les) catégorie(s) de travaux suivante(s) :

- a. Catégorie 1 - Système de cloisons interraccordables et autostables

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent acquérir des produits de rangement en métal qui font partie de la catégorie 1 lorsqu'ils sont combinés avec des cloisons interraccordables ou des systèmes autostables, et si le montant total de produits de rangement en métal représente moins de 20 % du besoin. Si cette règle ne s'applique pas, il faut utiliser la catégorie 3 en ce qui concerne les armoires métalliques de rangement faisant partie de cette catégorie.

Catégorie 1 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

RÈGLE : Catégories 1 et 2

Les catégories 1 et 2 peuvent être regroupées pour les besoins des paliers 2 et 3, lorsque les surfaces de la catégorie 2 constituent au plus 50 p. 100 du total des surfaces de travail.

Catégorie 2 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- c. Catégorie 3 – Classeurs et armoires de rangement métalliques

RÈGLE : Produits de rangement en hauteur

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement quand les produits requis doivent s'uniformiser à la hauteur de systèmes de cloisons faisant partie d'un inventaire existant. En ce qui concerne les éléments de rangement supplémentaires faisant partie du même besoin et n'étant pas intégrés dans un poste de travail existant à cloisons, il ne faut pas préciser la hauteur maximale, mais créer pour eux une inscription distincte à l'article 3 de la présente annexe.

La hauteur maximale du (des) produit(s) _____ à l'article 3 de la présente annexe est _____.

Catégorie 3 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois

Catégorie 4 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage

Catégorie 5 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

RÈGLE 1 : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires.

RÈGLE 2 : Les clients peuvent exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 15 % du total du ou des produits de catégorie 6 indiqués au tableau 9, article 1 (avant les taxes applicables). Lorsque cette option est appliquée, l'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet. Dans les dix jours ouvrables après l'attribution du contrat, le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'Annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 15 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 9, article 1.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit ou de cette même série.

Catégorie 6 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

g. Services liés aux produits2. CIUGDC ou plan(s) d'étage

2.1 Exigences des services liés aux produits

2.2 Pour les catégories 1 à 6 :

Scénario a. Ne comprend aucun plan d'étage – catégories 2, 3, 6

Scénario b. Inclut le(s) plan(s) d'étage AVEC l'information d'identification du produit à l'annexe C de cette IAS - Catégorie 1.

On utilise le(s) plan(s) d'étage à titre informatif.

Se reporter à l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour connaître les instructions concernant l'inspection des lieux et la documentation après l'attribution du contrat.

Date d'inspection du site : _____ (**Sera complété lors de l'attribution du contrat**)

3. Produits et tableaux d'établissement des prix

Le soumissionnaire doit remplir : la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné, dans l'article 3 de la présente annexe, et les tableaux 9 et 10. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégorie de produit : 3

Tableau 1 – Produits (s'applique seulement pour le scénario a de l'article 2. de cette IAS)

| Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|--|---------------------|---|-----|---------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Pt | CIUGDC | Description du produit (zone facultative) | Qté | N° de pièce du fournisseur | Prix unitaire ferme** \$ | Total calculé [Qté x Prix] \$ |
| 1 | LLFC2DFDxxx1836xxxx | | 12 | | | |
| Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin ne doit pas dépasser 20% de la quantité des produits du tableau ci-dessus. | | | | | | |
| Le fournisseur signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe D. | | | | | | |
| | Produit(s) NON AMA | Description de produit non AMA | Qté | | | |
| ** Ne doit pas dépasser le prix unitaire plafond indiqué dans l'AMA. | | | | Total des produits | | \$ |

Tableau 2 – Livraison

| Section A – BESOIN DE L'utilisateur désigné | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|--|--|---------------------|--|--|---------------------|--|
| N° du produit tiré du Tableau 1 | Lieu | Date voulue (A-M-J) | Heure voulue: Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)* | Le fournisseur livrera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous* | Prix lot ferme** \$ | Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$ |
| 1 | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 (voir le tableau 8 pour les détails) | | 2018/03/12 | (A) (M) (J) | | |
| * Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA] | | | | Total des livraisons : | | \$ |

Tableau 3 – Installation

| Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|--|---|---------------------|--|---|------------------------|---|
| N° du produit tiré du Tableau 1 | Lieu : | Date voulue (A-M-J) | Heure voulue Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)* | Le fournisseur installera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous* | Prix lot ferme** \$ | Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$ |
| 1 | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 | | 2018/03/12 | (A) (M) (J) | | |
| * Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA] | | | | Prix total de l'installation | | \$ |

Tableau 4 – Produit optionnel : non applicable**Tableau 5 – Livraison optionnelle:** non applicable**Tableau 6 – Installation optionnelle:** non applicable**Tableau 7 – Services liés aux produits:** non applicable**Tableau 8 – Finis normalisés et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations**

| | | |
|------------|--|---|
| 1. | Finis normalisés | |
| 1.1 | L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les finis offerts. Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix de finis du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A. L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix de finis du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada. | |
| 2.1 | Installations du Canada où se fera la livraison | |
| | Option #1 - Livraison par l'Est (entrée par avant ou arrière, à préciser) | |
| 2.1.1 | Plateformes de chargement/Emplacement | |
| A | Emplacement | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 |
| B | Plateforme | non |
| C | Ascenseur | Acenseur 1 : Capacité : 1 600 kg Dimensions intérieurs cabine : 2032 mm Largeur x 1651 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1067 mm Largeur |
| D | Porte | Entrée au niveau du pont piétonnier. La première portée rencontrée est la porte 100-73A : 915 mm Largeur x 2440 mm Hauteur |
| 2.1.2 | Monte-charge | non |
| 2.1.3 | Autre (préciser) | Advenant entrée par l'avant : entrave dans la rue à prévoir |
| 2.2 | Installations du Canada où se fera la livraison | |
| | Option #2 - Livraison par l'Ouest | |
| 2.2.1 | Plateformes de chargement/Emplacement | |
| A | Emplacement | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 |
| B | Plateforme | oui |

| | | |
|-------|---|--|
| C | Ascenseur | Ascenseur 4 : Capacité : 2250 kg Dimensions intérieurs cabine : 2610 mm Largeur x 1803 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1219 mm Largeur Ascenseur 2 : Capacité : 1150 kg Dimensions intérieurs cabine : 2032 mm Largeur x 1295 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1067 mm Largeur Ascenseur 1 : Capacité : 1 600 kg Dimensions intérieurs cabine : 2032 mm Largeur x 1651 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1067 mm Largeur |
| D | Porte | 915 mm Largeur x 2440 mm Hauteur |
| 2.2.2 | Monte-charge | non |
| 2.2.3 | Autre (préciser) | À partir de l'Ouest : Requis de prendre plusieurs ascenseurs et distance de marche importante. Option comporte également plusieurs enjeux de circulation. |
| 3.0 | Continuité des attestations | |
| | Le soumissionnaire atteste qu'en présentant une soumission en réponse à la demande de soumissions, il (et tout membre de la coentreprise s'il est une coentreprise) continue de se conformer à toutes les attestations énumérées dans les parties 6A et 6B de son AMA concernant les postes de travail en ce qui concerne : | |
| 3.1 | les dispositions relatives à l'intégrité | |
| 3.2 | le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs | |
| 3.4 | la conformité du produit | |
| 3.5 | l'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B) | |

Tableau 9 – Évaluation de la soumission et valeur totale du contrat (le Canada peut remplir cette partie si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

| | | |
|----|---|----|
| 1 | Total des produits (tableau 1) ou le total de l'Annexe C | \$ |
| 2 | Total des produits optionnels (Tableau 4) | \$ |
| 3 | Total des livraisons (Tableau 2) | \$ |
| 4 | Total des livraisons optionnelles (Tableau 5) | \$ |
| 5 | Total des installations (Tableau 3) | \$ |
| 6 | Total des installations optionnelles (Tableau 6) | \$ |
| 7 | Total des services liés aux produits offerts (s'il y a lieu) (Tableau 7) | \$ |
| 8 | Total des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (s'il y a lieu) voir Annexe D | \$ |
| 9 | Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'Annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu) | \$ |
| 10 | Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9) : | \$ |
| 11 | Taxes applicables : | \$ |
| 12 | Coût estimatif total (10 + 11) : | \$ |

Tableau 10 – Représentant autorisé du soumissionnaire

| | | |
|---|---|-------------|
| Tableau 6 – Représentant autorisé du soumissionnaire | | |
| 1. | Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat | |
| | Nom : | Téléphone : |
| | | Courriel : |
| | | Autre : |

* Lors de l'attribution du contrat, le « Prix évalué (soumission) total » devient le « Prix du contrat ».

ANNEXE A.4
BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie

Le besoin comprend la (les) catégorie(s) de travaux suivante(s) :

- a. Catégorie 1 - Système de cloisons interraccordables et autostables

RÈGLE : Produit de rangement en métal

Les utilisateurs désignés peuvent acquérir des produits de rangement en métal qui font partie de la catégorie 1 lorsqu'ils sont combinés avec des cloisons interraccordables ou des systèmes autostables, et si le montant total de produits de rangement en métal représente moins de 20 % du besoin. Si cette règle ne s'applique pas, il faut utiliser la catégorie 3 en ce qui concerne les armoires métalliques de rangement faisant partie de cette catégorie.

Catégorie 1 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

RÈGLE : Catégories 1 et 2

Les catégories 1 et 2 peuvent être regroupées pour les besoins des paliers 2 et 3, lorsque les surfaces de la catégorie 2 constituent au plus 50 p. 100 du total des surfaces de travail.

Catégorie 2 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- c. Catégorie 3 – Classeurs et armoires de rangement métalliques

RÈGLE : Produits de rangement en hauteur

Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement quand les produits requis doivent s'uniformiser à la hauteur de systèmes de cloisons faisant partie d'un inventaire existant. En ce qui concerne les éléments de rangement supplémentaires faisant partie du même besoin et n'étant pas intégrés dans un poste de travail existant à cloisons, il ne faut pas préciser la hauteur maximale, mais créer pour eux une inscription distincte à l'article 3 de la présente annexe.

La hauteur maximale du (des) produit(s) _____ à l'article 3 de la présente annexe est _____.

Catégorie 3 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois

Catégorie 4 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage

Catégorie 5 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

RÈGLE 1 : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires.

RÈGLE 2 : Les clients peuvent exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 15 % du total du ou des produits de catégorie 6 indiqués au tableau 9, article 1 (avant les taxes applicables). Lorsque cette option est appliquée, l'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.

Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du chargé de projet. Dans les dix jours ouvrables après l'attribution du contrat, le chargé de projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'Annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 15 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 9, article 1.

Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.

Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit ou de cette même série.

Catégorie 6 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

g. Services liés aux produits2. CIUGDC ou plan(s) d'étage

2.1 Exigences des services liés aux produits

2.2 Pour les catégories 1 à 6 :

Scénario a. Ne comprend aucun plan d'étage – catégories 2, 3, 6

Scénario b. Inclut le(s) plan(s) d'étage AVEC l'information d'identification du produit à l'annexe C de cette IAS - Catégorie 1.

On utilise le(s) plan(s) d'étage à titre informatif.

Se reporter à l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour connaître les instructions concernant l'inspection des lieux et la documentation après l'attribution du contrat.

Date d'inspection du site : _____ **(Sera complété lors de l'attribution du contrat)**

3. Produits et tableaux d'établissement des prix

Le soumissionnaire doit remplir : la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné, dans l'article 3 de la présente annexe, et les tableaux 9 et 10. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

Catégorie de produit : 6

Tableau 1 – Produits (s'applique seulement pour le scénario a de l'article 2. de cette IAS)

| Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|--|-------------------------------------|---|-----|---------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Pt | CIUGDC | Description du produit (zone facultative) | Qté | N° de pièce du fournisseur | Prix unitaire ferme** \$ | Total calculé [Qté x Prix] \$ |
| 1 | TRFTPTARNILTSLPCW42xx NILNIL24xx | | 28 | | | |
| 2 | TRFTPTARNILTSLPCW48xx NILNIL24xx | | 17 | | | |
| Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin ne doit pas dépasser 20% de la quantité des produits du tableau ci-dessus. | | | | | | |
| Le fournisseur signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe D. | | | | | | |
| | Produit(s) NON AMA | Description de produit non AMA | Qté | | | |
| ** Ne doit pas dépasser le prix unitaire plafond indiqué dans l'AMA. | | | | Total des produits | | \$ |

Tableau 2 – Livraison

| Section A – BESOIN DE L'utilisateur désigné | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|--|--|---------------------|--|--|---------------------|--|
| N° du produit tiré du Tableau 1 | Lieu | Date voulue (A-M-J) | Heure voulue: Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)* | Le fournisseur livrera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous* | Prix lot ferme** \$ | Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$ |
| 1 | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 (voir le tableau 8 pour les détails) | | 2018/03/12 | (A) (M) (J) | | |
| * Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA] | | | | Total des livraisons : | | \$ |

Tableau 3 – Installation

| Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ | | | | Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR | | |
|--|---|---------------------|--|---|------------------------|---|
| N° du produit tiré du Tableau 1 | Lieu : | Date voulue (A-M-J) | Heure voulue Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)* | Le fournisseur installera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous* | Prix lot ferme** \$ | Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$ |
| 1 | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 | | 2018/03/12 | (A) (M) (J) | | |
| * Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA] | | | | Prix total de l'installation | | \$ |

Tableau 4 – Produit optionnel : non applicable**Tableau 5 – Livraison optionnelle:** non applicable**Tableau 6 – Installation optionnelle:** non applicable**Tableau 7 – Services liés aux produits:** non applicable**Tableau 8 – Finis normalisés et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations**

| | | |
|------------|--|---|
| 1. | Finis normalisés | |
| 1.1 | L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les finis offerts. Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix de finis du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A. L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix de finis du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada. | |
| 2.1 | Installations du Canada où se fera la livraison | |
| | Option #1 - Livraison par l'Est (entrée par avant ou arrière, à préciser) | |
| 2.1.1 | Plateformes de chargement/Emplacement | |
| A | Emplacement | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 |
| B | Plateforme | non |
| C | Ascenseur | Acenseur 1 : Capacité : 1 600 kg Dimensions intérieurs cabine : 2032 mm Largeur x 1651 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1067 mm Largeur |
| D | Porte | Entrée au niveau du pont piétonnier. La première portée rencontrée est la porte 100-73A : 915 mm Largeur x 2440 mm Hauteur |
| 2.1.2 | Monte-charge | non |
| 2.1.3 | Autre (préciser) | Advenant entrée par l'avant : entrave dans la rue à prévoir |
| 2.2 | Installations du Canada où se fera la livraison | |
| | Option #2 - Livraison par l'Ouest | |
| 2.2.1 | Plateformes de chargement/Emplacement | |
| A | Emplacement | Local situé sur 4e étage 805 avenue Wilfrid-Laurier Québec (QC) G1R 2L3 |
| B | Plateforme | oui |

| | | |
|-------|---|--|
| C | Ascenseur | Ascenseur 4 : Capacité : 2250 kg Dimensions intérieurs cabine : 2610 mm Largeur x 1803 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1219 mm Largeur Ascenseur 2 : Capacité : 1150 kg Dimensions intérieurs cabine : 2032 mm Largeur x 1295 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1067 mm Largeur Ascenseur 1 : Capacité : 1 600 kg Dimensions intérieurs cabine : 2032 mm Largeur x 1651 mm Profondeur Ouvertures libres : 2134 mm Hauteur x 1067 mm Largeur |
| D | Porte | 915 mm Largeur x 2440 mm Hauteur |
| 2.2.2 | Monte-charge | non |
| 2.2.3 | Autre (préciser) | À partir de l'Ouest : Requis de prendre plusieurs ascenseurs et distance de marche importante. Option comporte également plusieurs enjeux de circulation. |
| 3.0 | Continuité des attestations | |
| | Le soumissionnaire atteste qu'en présentant une soumission en réponse à la demande de soumissions, il (et tout membre de la coentreprise s'il est une coentreprise) continue de se conformer à toutes les attestations énumérées dans les parties 6A et 6B de son AMA concernant les postes de travail en ce qui concerne : | |
| 3.1 | les dispositions relatives à l'intégrité | |
| 3.2 | le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs | |
| 3.4 | la conformité du produit | |
| 3.5 | l'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B) | |

Tableau 9 – Évaluation de la soumission et valeur totale du contrat (le Canada peut remplir cette partie si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

| | | |
|----|---|----|
| 1 | Total des produits (tableau 1) ou le total de l'Annexe C | \$ |
| 2 | Total des produits optionnels (Tableau 4) | \$ |
| 3 | Total des livraisons (Tableau 2) | \$ |
| 4 | Total des livraisons optionnelles (Tableau 5) | \$ |
| 5 | Total des installations (Tableau 3) | \$ |
| 6 | Total des installations optionnelles (Tableau 6) | \$ |
| 7 | Total des services liés aux produits offerts (s'il y a lieu) (Tableau 7) | \$ |
| 8 | Total des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (s'il y a lieu) voir Annexe D | \$ |
| 9 | Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'Annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu) | \$ |
| 10 | Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9) : | \$ |
| 11 | Taxes applicables : | \$ |
| 12 | Coût estimatif total (10 + 11) : | \$ |

Tableau 10 – Représentant autorisé du soumissionnaire

| | | |
|---|---|-------------|
| Tableau 6 – Représentant autorisé du soumissionnaire | | |
| 1. | Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat | |
| | Nom : | Téléphone : |
| | | Courriel : |
| | | Autre : |

* Lors de l'attribution du contrat, le « Prix évalué (soumission) total » devient le « Prix du contrat ».

Annexe B
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Non-applicable

**ANNEXE C
 PLAN(S) D'ÉTAGE**

Directives à l'intention du ou des soumissionnaires :

Pour le scénario d'approvisionnement B, les soumissionnaires doivent fournir :

- a) Les plan(s) d'étage complet(s) avec la liste des produits proposés, approuvé dans l'AMA;
- b) Une liste de produits proposés, approuvé dans l'AMA, et offerts au(x) plan(s) d'étage.

La liste de produits doit inclure à tout le moins les renseignements suivants :

- Les numéros des pièces du fournisseur;
- Une brève description des produits;
- Les quantités;
- Les prix fermes.

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que sa soumission comprend tous les éléments et les quantités nécessaires indiqués dans les plans d'étage, conformément à la description et à la configuration de produit, et les modèles de cloisons énoncés à l'Annexe C.

***À l'attribution du contrat : « En présentant une soumission, le soumissionnaire... » devient « l'entrepreneur... ».**

Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de l'énoncé du besoin sont définis à l'Annexe D de la présente demande de soumissions.

1) Le(s) plan(s) d'étage en format PDF ou AutoCAD.

Voir plans en pièce jointe sur l'appel d'offres de achatsetventes.gc.ca.

2) Description des produits

- a. Hauteur total finis du panneau inclus au projet :
 Intimité en position assise : Entre 50" et 54", variable selon fabricant
- b. Emplacement de l'électrification du panneau : Aucune électrification requise pour ce projet
- c. Type d'alimentation: Aucune électrification requise pour ce projet

3) Configurations des produits

Categorie 1B

| # référence au plan | CIUGDC (numéro d'identification unique du gouvernement du Canda) | Description de produit |
|---------------------------|---|--|
| H | SPPDWLMxxxxBFCSxxxx22 Quantité : 27 | Produit de rangement : - Caissons; - Roulettes blocables; - Métal; - Un tiroir ordinaire et un tiroir classeur - Coussin d'assise - 22" de profondeur; |

| | | |
|----|---------------------------------------|--|
| I | SPLSSSLxRDDxxCxxx3618 Quantité : 1 | Produits de rangement : <ul style="list-style-type: none"> - Crédence basse; - Deux portes à charnières; - Compartiment fermé; - 18"x36"x ±30" hauteur; |
| J | SPLSSSLxRDDxxCxxx8418 Quantité : 1 | Produits de rangement : <ul style="list-style-type: none"> - Crédence basse; - Deux portes à charnières; - Compartiment fermé; - 18"x84"x ±30" hauteur; |
| K | ACPRSMAFxxxxxxx1842xx Quantité : 3 | Panneau d'intimité <ul style="list-style-type: none"> - Accessoire; - Monté sur surface de travail - Givré; - ±42" x 18" hauteur. |
| K1 | ACPRSMAFxxxxxxx1854xx Quantité : 2 | Panneau d'intimité <ul style="list-style-type: none"> - Accessoire; - Monté sur surface de travail - Givré; - ±54" x 18" hauteur. |
| K3 | ACPRSMAFxxxxxxx0948xx Quantité : 1 | Panneau d'intimité <ul style="list-style-type: none"> - Accessoire; - Monté sur surface de travail - Givré; - ±48" x 09" hauteur. |

4) L'aménagement du poste de travail ou Matrice de panneau

a. **Matrice de panneau**

**Écran non-électrifié - Modèle A / Intimité en position assise
 4 (A54X30), 2 (A54 x 36), 14 (A54X42), 14 (A54X48)**

| | |
|----------------------------|----------------------------|
| <u>Élément supérieur 1</u> | <u>Élément supérieur 2</u> |
| Tissu | Tissu |
| <u>Élément inférieur 1</u> | <u>Élément inférieur 2</u> |
| Tissu | Tissu |
| Côté 1 | Côté 2 |

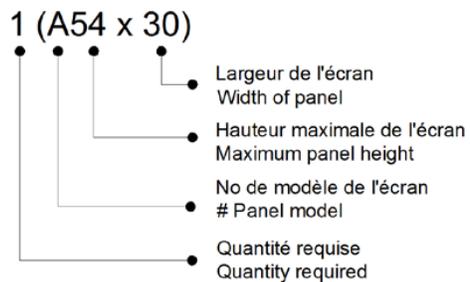
Voir **notes générales** à la fin du document.

**Écran non-électrifié - Modèle B / Intimité en position assise
 7 (B54 x 30); 1 (B54 x 42)**

| | |
|----------------------------|----------------------------|
| <u>Élément supérieur 1</u> | <u>Élément supérieur 2</u> |
| Tableau blanc | Tissu |
| <u>Élément inférieur 1</u> | <u>Élément inférieur 2</u> |
| Tissu | Tissu |
| Côté 1 | Côté 2 |

Voir **notes générales** à la fin du document.

Légende de codification des écrans



Notes Générales :

Note 1 :

Hauteur totale finie de l'écran :

- **Hauteur d'une cloison de base :** Entre 28" et 38", variable selon fabricant.
- **Intimité à la surface de travail :** Entre 42" et 48", variable selon fabricant.
- **Intimité en position assise :** Entre 50" et 54", variable selon fabricant.

1. Produits et prix

| | | |
|---|------------------------------|--|
| 1 | Total des produits | INSÉRER \$ À L'ANNEXE A.1, ARTICLE 3, TABLEAU 9, LIGNE 1 DANS SA CATÉGORIE RESPECTIVE |
| 2 | Total des livraisons : | INSÉRER \$ À L'ANNEXE A.1, ARTICLE 3, TABLEAU 9, LIGNE 3 DANS SA CATÉGORIE RESPECTIVE |
| 3 | Prix total de l'installation | INSÉRER \$ À L'ANNEXE A.1, ARTICLE 3, TABLEAU 9, LIGNE 5 DANS SA CATÉGORIE RESPECTIVE |

ANNEXE D

Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA

Cette annexe comprend les spécifications, les produits et les prix, les certifications des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de l'énoncé de besoin.

1. Spécifications

Table autostable à hauteur réglable

2. Produits et prix

Le soumissionnaire doit remplir : table 1 à la section B des tableaux ci-dessous indiqués par l'utilisateur et aussi les tableaux 9 et 10 de l'**annexe A.2**. Dans un contrat subséquent, on entend par « soumission » l'engagement du fournisseur et par « soumissionnaire », l'entrepreneur.)

3. Attestation

Conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (Attestations requises avant l'attribution du contrat)

Le fournisseur atteste que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA sont conformes à l'ensemble des spécifications et qu'ils répondent aux critères d'essai énoncés dans l'Annexe D de cette demande de soumissions.

Signature du fournisseur

Date

Attestation de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (ne s'applique qu'après l'attribution du contrat)

Le fournisseur garantit que le certificat de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA qu'il a présenté avec sa soumission est exact et complet. Le fournisseur doit conserver des dossiers et des documents adéquats concernant la conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA et les critères d'essai dans l'Annexe D. Il ne doit pas, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du responsable de l'AMA, se débarrasser de ces dossiers et de ces documents avant la date d'expiration du contrat ou de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits.

En outre, le fournisseur doit permettre aux représentants du responsable de l'AMA d'accéder en tout temps, durant les heures de travail, à tous les lieux où une partie des travaux est exécutée. Les représentants du responsable de l'AMA peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications des travaux. Le fournisseur doit fournir toute l'aide nécessaire aux représentants du responsable de l'AMA et leur permettre l'accès aux installations, aux pièces d'essai, aux échantillons et aux documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés à l'Annexe D. Le fournisseur doit faire parvenir les pièces d'essai, les échantillons ou les documents, qui peuvent aussi être des lettres de certification de laboratoires, aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du responsable de l'AMA.